



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille-vingt-un, le dix-neuf janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 14 janvier 2021

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, Mme BONIN Virginie, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme LOPES MALTEZ Véra, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RAYNARD Christiane assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.
M. le Maire présente ses vœux à tout le Conseil Municipal et remercie la Société TECHN'UP pour l'installation du système de retransmission qui permettra de donner les infos à la population en direct.

Approbation du procès-verbal du 21-12-2020 avec remarques

Centre de vaccination LES VANS et convention avec la Communauté Professionnelle Territoire de Santé Sud Ardèche Cévennes (2021-002)

M. le Maire demande de rajouter ce point à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver la convention à intervenir pour la validation du centre de vaccination « COVID » au centre d'accueil avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Sud Ardèche Cévennes et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé. Entre 40 et 50 places de stationnement seront réservées.

Dossiers Pass Territoires 2021 (subventions départementales) (2021-003)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter le Département dans le cadre de PASS TERRITOIRES 2021, sur le projet de construction d'un boulodrome et de deux terrains de tennis couverts.

Dossiers de demandes de subvention à la Région pour 2021 (2021-004)

M. MICHEL rappelle que la Commission Travaux travaille sur un dossier de rénovation des WC publics, suite à la possibilité d'être subventionnés à 50 % par la Région à condition de monter le dossier avant le 31 mars. Ce dossier répondrait à une forte demande des usagers et fait partie de l'embellissement du cadre de vie. La commission Travaux qui s'est réunie proposerait des WC autonettoyants. Reste à étudier l'implantation et le raccordement à l'assainissement collectif. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de délibérer sur cette question lors du Conseil de février.

Dossiers de demandes de subvention DETR-DSIL 2021 (Etat) (2021-005)

Dans l'état actuel du dossier de l'ancien hôpital, il ne sera pas présenté de dossier au titre DETR-DSIL 2021.

Dossier de demande de subvention au Parc Régional des Monts d'Ardèche pour restauration d'une calade à Chassagnes (2021-006)

Mme Françoise RIEU -FROMENTIN, mairie déléguée, propose de demander « un coup de pouce » pour rénover une calade en pierres sèches à Chassagnes, ce qui est accepté à l'unanimité.

Convention Petites Villes de Demain (2021-007)

M. le Maire expose qu'en partenariat avec la Communauté de Communes a été déposé un dossier en fin d'année pour intégrer le dispositif « Petites Villes de Demain », programme lancé dans le cadre du Plan de relance économique de l'Etat. M. le Maire demande de passer au vote pour l'autoriser à négocier les termes de la convention et toute pièce à intervenir dans ce cadre. **Contre : 0 abstention : 0 Pour : à l'unanimité.**

Convention avec le cabinet vétérinaire pour récupération des animaux errants (2021-008)

Mme Cathy ESCHALIER, après avoir rappelé que chaque conseiller a été destinataire du projet de convention, expose que chaque commune doit avoir un local pour accueillir les animaux errants. Pour l'instant, en l'absence de réponse à cette obligation, une convention peut être passée avec le cabinet vétérinaire pour garder les animaux avant qu'ils ne soient récupérés par la SPA, convention avec tarif semaine et week-end, ce qui est accepté à l'unanimité.

Renouvellement de la convention avec 30 millions d'amis (2021-009)

Mme Floriane SOUTEIRAN expose, qu'avec l'aide de 30 millions d'amis, la commune a décidé de s'engager dans la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune. Il est proposé au Conseil de renouveler cette convention pour un an, ce qui est accepté à l'unanimité

Extension électrique par le SDE 07 afin de raccorder les parcelles A 561 et 3881 (lot 3) route de Chambonas et Projet Urbain Partenarial (2021-010)

M. le Maire demande le vote pour :

- donner une suite favorable à ce dossier et lancer les travaux d'extension électrique nécessaires prévus par le SDE 07
- établir une convention de projet partenarial urbain avec les bénéficiaires de l'autorisation d'urbanisme
- prévoir les travaux de sécurisation pour l'accès à la Départementale. Accepté à l'unanimité.

Délibération pour compléter l'achat de terrains à Naves (2021-011)

Acceptée à l'unanimité.

Définition du prix de vente de la Maison Ollier (2021-012)

M. le Maire rappelle la délibération du 1^{er} décembre décidant de la vente et confirme qu'un acquéreur s'est présenté avec une offre à 130 000 €, frais compris. La maison a été évaluée par les Domaines à 108 000 € et la commune l'a payée 120 000 € + frais entre 3 et 4 000 €. La proposition du Maire est de la revendre à 130 000 € frais compris. M. MANIFACIER expose que M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette et lui-même ne prendront pas part au vote, ayant déjà exprimé leur désapprobation pour cette opération. **Vote : 20 pour (unanimité des votants).** M. le Maire dit que l'acte devra comporter une clause pour exiger que la plaque mentionnant qu'il s'agit de la maison natale du Docteur Ollier reste sur l'immeuble.

Etude géotechnique pour le projet Boulodrome et Tennis (2021-013)

M. CAPIOD précise qu'à la demande de l'architecte chargé du projet, il est nécessaire de réaliser une étude géothermique compte-tenu des nombreux apports passés sur les parcelles à construire. Cette étude permettra de savoir quelles fondations sont nécessaires. 5 entreprises ont été consultées, 4 ont répondu, toutes des entreprises régionales. L'ensemble des réponses a été transmise au maître d'œuvre pour analyse : le tableau transmis à tous les conseillers fait apparaître que l'entreprise mieux disante est GEOMECA SUD. Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du parc informatique et des logiciels métiers (2021-014)

Vote pour attribuer les 2 lots à la société JVS-MAIRISTEM :

Contre : 0 abstention : 0 Pour : à l'unanimité.

Nouvel organigramme et tableau des effectifs (2021-015)

Mme Josy LAURENT expose que le pôle qui a évolué est celui de l'animation-festivités-protocole. Cette proposition a été soumise à la commission du personnel le 13 janvier dernier et a reçu un avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion. Elle a été présentée aux agents concernés. L'idée est de mettre en avant la communication horizontale et transversale : Chaque service fera sa communication et un agent coordonnateur recevra de chaque pôle les arrêtés et les informations. Cela évitera également les chevauchements de date pour les événements.

D'autre part, suite aux dossiers présentés en promotion interne, 2 agents peuvent être promus agents de maîtrise (catégorie C+) si le Conseil accepte de créer les postes. Cette évolution de carrière leur permet une progression, notamment pour leur retraite. A titre d'information, d'autres candidatures ont été reçues pour le poste du policier partant à la retraite et l'appel à candidatures pour un nouvel ASVP-PLACIER est lancé.

M. le Maire fait voter séparément : Vote pour la création de deux postes d'agent de maîtrise : Contre 0 Abstention 1 (Jean-Paul MANIFACIER) Pour 22 à la majorité ; Vote pour l'organigramme : Contre : 0 Abstentions : 3 (M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette) Pour : 20 à la majorité.

Le tableau des effectifs sera mis à jour

:

Présentation et approbation du nouveau logo (2021-016)

Contre 3 (M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette), abstention 0, pour 20

Le nouveau logo est accepté à la majorité

Donations au musée (2021-017)

4 personnes font des propositions de dons au Musée. Considérant que les conseillers ont été destinataires de ces propositions, M. le Maire propose d'accepter ces dons et de charger la conservatrice du Musée de les inventorier afin de proposer une destination future, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.



